



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Microméthanisation

Publics concernés

Entreprise , Exploitant

Domaines secondaires

Environnement , Énergies renouvelables , Performance et compétitivité , Filières ,
Agriculture , Création d'entreprise

L'appel à projets vise à soutenir les porteurs de projet se positionnant sur des technologies de micro-méthanisation d'effluents d'élevage affichant une puissance électrique en cogénération inférieure à 80 kWe (kilowatt électrique), ou dimensionnement équivalent, pour une valorisation en cogénération ou en chaudière ou sous forme de biocarburant (bio-GNV).

Échéances

Date limite dépôt de dossier : 12 septembre 2022

Objectifs

Réduire l'empreinte carbone des activités d'élevage,
Développer la micro-méthanisation,
Démontrer que la micro-méthanisation peut constituer un levier vers le développement des pratiques agro-écologiques.

Bénéficiaires

Projets individuels (à titre exceptionnel projets collectifs si dûment justifiés)
portés par des agriculteurs (affiliation à la MSA en tant qu'agriculteur à titre principal) majoritaires au capital du projet (c'est à dire >50% du capital),

Projets portés par une structure restant propriétaire de l'installation de micro-méthanisation : cette installation sera localisée sur une exploitation agricole, la matière première devant en être issue et le digestat devant être utilisé sur cette même exploitation.

Montant

Aide à l'investissement avec un taux d'aide maximum de 20%

Plafond de l'assiette éligible : 400 000 € HT.

Ainsi, le montant maximal de l'aide allouée à chaque projet sera de 80 000 €.

La liste des investissements éligibles figure dans le règlement de l'appel à projet à télécharger ci-dessous.

Critères de sélection

Les effluents d'élevage doivent être majoritaires dans la ration du micro-méthaniseur

Les cultures énergétiques dédiées ne sont pas autorisées

La valorisation en injection du biométhane dans les réseaux de gaz n'est pas éligible

Réalisation d'un diagnostic carbone de l'exploitation

Différents critères d'appréciation des projets ont été choisis concernant la réduction de l'empreinte carbone des élevages, la valorisation agronomique du digestat et énergétique du biogaz, la performance économique du projet et l'intégration au fonctionnement global de l'exploitation.

Comment faire ma demande ?

Le formulaire de demande et les pièces demandées dans celui-ci sont à adresser par voie dématérialisée d'ici le **12 septembre 2022** aux contacts figurant page 6 de l'appel à projet à télécharger ci-dessous.

Correspondants

Service Agroenvironnement

05 47 30 33 75